**Enseignante :** Mme KRELIFA-BEDDOUBIA Nassima

**Matière :** Législation

**Niveau :** 2ème année Master « Didactique et langues appliquées »

**Cours : n°2**

**Année Universitaire : 2021/2022**

***II. PRINCIPALES DIVISIONS DU DROIT :***

**1. *A. LE DROIT PENAL :***

Le droit pénal est la branche du droit qui détermine les infractions, les sanctions que la société impose à ceux qui commettent ces infractions et les mesures de prévention ainsi que les modalités de la répression des faits constitutifs d'infractions.

Le droit pénal doit répondre au principe de légalité. *Le législateur tient de la Constitution, ainsi que du principe de légalité des délits et des peines qui résulte de l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, l'obligation de fixer lui même le champ d'application de la loi pénale et de définir les crimes et délits en termes suffisamment clairs et précis*

Le droit pénal doit aussi répondre aux principes de la non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère et de la rétroactivité de la loi pénale plus douce.

* Les dispositions du droit pénal algérien sont contenues dans le Code pénal.
* Les règles générales du droit pénal relèvent du droit pénal général.
* Les règles spécifiques concernant les infractions relèvent du droit pénal spécial.
* Les modalités d'application du droit pénal relèvent de la procédure pénale.

**1. B. LE DROIT CIVIL :**

Le droit civil est celui qui règlemente les relations privées des citoyens entre eux. Il s’agit de l’ensemble des normes juridiques régissant les liens personnels ou patrimoniaux entre des personnes privées, qu’elles soient physiques ou morales, de nature privée ou publique. Son objectif est de protéger les intérêts de la personne au sein de l’ordre morale et patrimonial.

Cette branche du droit reconnait chaque personne en tant que sujet de droit, peu importe ses activités particulières. En général, elle renferme l’ensemble des normes figurant dans le code civil. Concernant le droit anglo-saxon, le droit civil correspond au droit continental (ou civil et au droit positif (en opposition au droit naturel.

Le droit civil comprend donc le droit des personnes (dans la mesure où il règle leur capacité juridique, le droit des obligations et des contrats, le droit des biens, le droit de la famille, le droit des successions et les normes de responsabilité civile, par exemple.

Pour comprendre la branche du droit civil, il faut tout d’abord connaitre la notion du droit naturel, qui est l’ensemble des principes du juste et de l’injuste ayant pour inspiration la nature. Les droits naturels, qui sont universels et inaliénables, se matérialisent au moyen du droit positif ou effectif.

Le droit positif, à son tour, peut être divisé en droit public et en droit privé. Au sens large du terme, le droit civil fonctionne en quelque sorte comme synonyme de droit privé, étant donné qu’il engage les normes relatives à l’État et à la capacité des personnes.

**C. LE DROIT ADMINISTRATIF :**

Le droit administratif est l’ensemble des règles de droit applicables aux organismes publics, d’une part dans leur composition et dans leur fonctionnement et d’autre part dans leurs rapports avec les administrés que sont les populations. Composante principale du droit public, le droit administratif concilie l’intérêt général et les intérêts particuliers. Il s’applique notamment au pouvoir exécutif et tranche les conflits qui peuvent opposer un particulier à l’administration.

Parfois, nous n’aimons pas la loi, car elle oblige ou empêche de faire ce que nous voulons. Pourtant, pour cohabiter dans une société, nous devons avoir quelques règles à suivre. Quels sont ses rôles et ses importances ?

**Les rôles de la loi**

On peut dire que la loi remplit quatre fonctions différentes, chacune d’elles étant d’une importance capitale pour notre bien-être. La loi nous :

-Défend du mal. C’est sa première fonction et la plus capitale.

-Permet de promouvoir le bien commun. Une communauté a besoin d’une loi pour résoudre le dilemme du prisonnier, distribuer entre des mains privées des biens et limiter les gens d’agir selon leur désir naturel

-Règle des différends concernant les ressources limitées

-Encourage à faire ce qui est juste. Sinon, pourquoi est-il illégal d’avoir des relatons sexuelles en public, ou d’avoir des relatons sexuelles avec des animaux, ou de déterrer des cadavres, ou de prendre des drogues hallucinogènes ou d’aider des gens à se tuer ?

**Les importances de la loi**

Que la loi ait ou non un rôle à jouer pour nous encourager à faire ce qu’il convient de faire, personne ne doute de l’importance de la loi dans les trois premiers rôles cités en haut. En conséquence, il est largement admis que la santé et la richesse des nations dépendent essentiellement de la mesure dans laquelle l’état de droit est maintenu et respecté dans ces nations, comme dans le site Web de la Banque mondiale, le site Web des Nations Unies ou le présent article sur l’importance de la considération des droits de possession et de l’état de droit pour le développement d’un pays. Par conséquent, on accorde beaucoup d’attention aux indices qui tentent de déterminer dans quelle mesure les pays du monde entier respectent des éléments comme la primauté du droit et les droits de possession privée.

**Les préoccupations de la loi**

Il faut reconnaître que de nombreuses critiques sont exprimées à l’égard des avantages qui sont censés découler de l’existence de la loi et du respect de l’État de droit. D’autres vont plus loin et affirment qu’entre de mauvaises mains, la loi peut devenir un instrument du mal, un moyen par lequel les dirigeants d’un pays peuvent voler des biens aux gens et opprimer les minorités. On soutient aussi que même si la loi n’est pas utilisée comme instrument du mal, il peut devenir complice en faisant des choses telles que :

-Empêcher les fonctionnaires de faire le nécessaire pour prévenir les atrocités terroristes

En accordant des droits aux personnes et en les encourageant à les exercer, ceci favorise une culture préjudiciable de plainte et d’indemnisation qui éloigne les gens les uns des autres et les décourage d’aider d’autres personnes par crainte d’être poursuivis en justice